



Résider à l'étranger et continuer à percevoir la caf

Par **julia**, le **26/05/2008** à **21:05**

Bonjour,

Je souhaite savoir si je conserverai le versement de la caf dans ce cas :

je travaille depuis + 5 ans, et je suis enceinte de mon 3e enfant. Après le congé maternité, je prendrai un congé parental
je souhaite aller à l'tranger pendant mon accouchement et y finir l'année scolaire pour mes 2 enfants scolarisée.

mon mari continuera d'habiter en France et d'y travailler

est-ce que les prestations caf (paje, lca, ...) e seront versé ou bien non

merci pour votre réponse